



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation des internes en médecine

Question écrite n° 39727

### Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des internes en médecine, catalysée par la crise de la covid. Depuis le début de l'année 2021, cinq internes en médecine se sont suicidés et un interne a fait une tentative de suicide. Ces événements traumatisants mettent en lumière les risques psycho-sociaux auxquels ces étudiants sont soumis. En effet, en raison des exigences émotionnelles et de la surcharge de travail, les internes sont confrontés à un épuisement physique et moral. Ainsi, un interne en médecine travaille en moyenne 58 heures par semaine et jusqu'à 80 heures par semaine en chirurgie, dépassant largement la durée hebdomadaire réglementaire. Les gardes de 24h semblent largement contribuer à cet épuisement. En outre, le cumul des fonctions hospitalières de chefferie de service, de management et universitaires entraîne parfois des dérives dans l'encadrement des internes. Nombre d'entre eux subissent aujourd'hui encore des pressions morales durant leur internat. Ces médecins en formation contribuent largement au fonctionnement de tous les services hospitaliers et notamment à leur charge administrative. Il semble donc essentiel de repenser le système d'encadrement et les conditions de travail des internes en médecine. Aussi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin d'accompagner les internes, dans les meilleures conditions, tout au long de leur formation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Zulesi](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39727

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 juin 2021](#), page 5021

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)